

2025/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2025/192

**Objet : Adhésion de la commune à l'association « Réseau Vélo et Marche »**

#### Séance du mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 19 juin 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres  
En exercice : 35  
Présents à la séance : 23  
Excusés représentés : 8  
Absents : 4

NB : Les points 28 et 29 ont été présentés avant le point n°6 inscrit à l'ordre du jour

<sup>1</sup> Arrivée à 18h34 avant le vote du point n°1

<sup>2</sup> Arrivée à 18h39 avant le vote du point n°1

<sup>3</sup> Arrivé à 18h51 avant le vote du point n°1

<sup>4</sup> A quitté la séance à 19h10 après le vote du point 5

<sup>5</sup> A quitté la séance à 19h21 avant le vote du point n°6 après avoir pris part au vote des points 28 et 29 et en confiant son pouvoir à S. Mercieca pour la suite

<sup>6</sup> A quitté la séance à 19h55 en confiant son pouvoir à K. Basseg au cours de la présentation du point n°9

<sup>7</sup> A quitté la séance à 20h10 en confiant son pouvoir à N. Siana avant le vote du point n°11

#### Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle  
91130 Ris-Orangis  
T. 01 69 02 52 52  
F. 01 69 02 52 53  
Contact@ville-ris-orangis.fr

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Fabrice Deraedt<sup>6</sup>, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke<sup>5</sup>, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi<sup>7</sup>, Valérie Marion<sup>2</sup>, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik<sup>1</sup>, Christian Amar Henni<sup>3</sup>, Christine Tisserand, Claude Stillen<sup>4</sup>, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose Jameau

#### Excusés représentés :

Annabelle Mallet à Gilles Melin, Sémita Le Querec à Stéphane Raffalli, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Véronique Gauthier, Nejla Toptas à Aurélie Monfils, Jérémie Kawouk à Souad Medani, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand,

#### Absents :

Sandanakichenin Djanarthany, Sofiane Seridji, Nicolas Fené, Séverin Yapo

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

---

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
25 juin 2025  
DÉLIBÉRATION  
N°2025/192

**Objet : Adhésion de la commune à l'association  
« Réseau Vélo et Marche »**

Administration générale

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Gil MELIN, Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement durable, de la Transition écologique, de l'Ecopolis et de la Démocratie locale,

**VU** le Code Général des Collectivités,

**VU** la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

**VU** la délibération n°DEL-2019/217 relative à l'approbation du plan vélo communautaire de Grand Paris Sud,

**VU** l'arrêté n°2017/432 du 20 septembre 2017, portant réglementation de la circulation des véhicules et instituant une limitation à 30km/h des véhicules à moteur sur le territoire de la commune de Ris-Orangis,

**VU** les statuts de l'association Réseau Vélo et Marche en date du 11 décembre 2024,

**VU** le courriel en date du 27 mai 2025 du Réseau Vélo et Marche invitant la Ville de Ris-Orangis à s'acquitter de sa cotisation pour l'année 2025,

**VU** l'avis du Bureau municipal,

**VU** l'avis de la Commission Aménagement durable, Cadre de vie, Ecologie en date du 18 juin 2025,

**CONSIDERANT** que la Ville de Ris-Orangis est engagée depuis plusieurs années dans la promotion des modes actifs pour les déplacements et travaille à la mise en œuvre d'aménagements cyclables sur son territoire,

**CONSIDERANT** que le vélo et la marche sont des alternatives efficaces aux véhicules motorisés dans la lutte contre le réchauffement climatique,

**CONSIDERANT** l'intérêt de la Ville à s'inscrire dans une démarche partenariale avec d'autres collectivités engagées dans la mise en œuvre des aménagements cyclables sur leurs territoires,

**APRÈS DÉLIBÉRATION**

2025/

**APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Ris-Orangis au Réseau Vélo et Marche à compter de l'année 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'adhésion susmentionnée.

**AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle afférente à l'adhésion.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture  
le : 01 JUIL. 2025

Publié le : 04 JUIL. 2025

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

